déi Lénk

17. Congrès ordinaire
20 septembre 2020

# Tagesresolution 01 - Amendée

Résolution d'actualité 01

La crise du coronavirus a balayé les fausses certitudes. Elle a bouleversé les bases du système économique actuel et elle a révélé la vulnérabilité de notre pays. Elle a attesté l'impact stratégique d'un système de santé et d'un État performants, menacés depuis des années par les gourous néolibéraux. Elle a mis en évidence l'importance des personnels de soins, de nettoyage, de service dans les supermarchés et de transport, qui ont tenu leur place aux pires moments de la pandémie. Elle a confirmé qu'une situation extrême ne touche pas tout le monde de la même façon et qu'elle renforce les inégalités existantes. Elle a aussi fait apparaître le rôle de parent pauvre de l'Union européenne, qui risque de rater définitivement le coche. Elle a enfin préfiguré le désastre futur d'une crise écologique et climatique, qu'il s'agira de combattre par tous les moyens.

Dans ce contexte, le 17 congrès ordinaire de déi Lénk du 20 septembre 2020 adopte les 17 revendications directes suivantes :

## Des aides publiques justes

1. Soumettre l'aide publique à une entreprise à la condition qu'elle soit soumise à l'impôt, à l'exception des sociétés d'impact sociétal (SIS) à 100% de parts d'impact.
2. Prohiber la distribution de dividendes de la part de toute entreprise soutenue par l'État et de la part de toute entreprise où l'État détient des participations, afin de renforcer les fonds propres et ceci pendant toute la durée la crise sanitaire du COVID-19 et de la crise économique qui s'en suit.

## Investir dans la coopération dans la Grande Région pour un développement durable

3. Arrêter les investissements publics - notamment via le Fonds de Compensation - dans des entreprises liées aux énergies fossiles et nucléaire pour réorienter ces fonds vers le développement des énergies renouvelables sur le territoire luxembourgeois et en coopération avec nos voisins en Grande Région.
4. Augmenter le taux d'autosuffisance en matière de production alimentaire au lieu de subventionner une agriculture intensive tournée vers l'exportation à travers une diversification de la production. Pour y parvenir il faut :
    a. Réorienter les subventions publiques vers des critères écologiques et sociaux
    b. Soutenir la mise en place de structures de transformation, de distribution et de commercialisation locales

5. Le télétravail doit faire partie intégrante et parfaitement établie des conventions collectives, ainsi que du droit du travail. Par conséquent, il faut définir le rôle de la médecine du travail et de l'inspection du travail et des mines dans ce contexte.
6. Rétrocession fiscale du Luxembourg vers les régions limitrophes.

## Faire payer les grandes fortunes pour les infrastructures et services publiques et sociales

7. Réduire les inégalités sociales via une réforme fiscale qui soulage les faibles revenus et impose davantage les plus aisés et les grandes fortunes et assure une taxation stricte des entités commerciales, notamment des fonds d'investissement et des plateformes digitales.
8. Le secteur associatif, dont l'action est essentielle pour la réduction des inégalités, doit bénéficier d'une revalorisation immédiate des subventions qui lui sont attribuées.

## Travailler moins pour vivre mieux

9. Afin de répartir de façon plus équitable la part de la plus-value tirée du travail d'autrui et afin de garantir le partage du temps de travail, le moment est venu pour une réduction substantielle du temps de travail à salaire constant.
10. Augmenter le salaire minimum à 60% du salaire médian et garantir un REVIS au niveau du seuil de pauvreté.
11. Assurer la sécurité sociale des (faux) indépendants par une réglementation plus stricte des plateformes digitales en les obligeant de prendre en charge le versement des cotisations sociales.
12. Intégrer au code du travail le droit de retrait des salariés de leur lieu de travail en cas de danger pour leur santé ou leur sécurité (p.ex. aussi par l'effet d'une épidémie ou pandémie).

## Un système de santé humain résilient aux crises

13. Démarchandiser le secteur de la production pharmaceutique et nationaliser les entreprises stratégiques, y compris des labos privés et la production de matériel médical.
14. Rendre plus transparent le système de financement et des dotations au sein du système de santé luxembourgeois.
15. Augmenter l'offre de formation [professionnelle] pour le secteur sanitaire (infirmièr.e.s, aides soignant.e.s ...) et en faciliter l'accès [pour nos jeunes résident.e.s]

## Un droit au logement convenable et abordable pour tous

16. Refaire la législation actuelle en vue d'une baisse durable et conséquente des loyers et d'un renforcement des droits des locataires.
17. Reloger tous les réfugiés dans des logements adaptés.
18. Promouvoir l'assainissement énergétique de façon socialement et écologiquement ciblée par la mise en place d'un Service public de l'habitat qui identifiera ensemble avec les acteurs communaux les maisons qui ont le plus besoin d'un assainissement. Un accompagnement sur mesure permettra aussi aux locataires et petits propriétaires de bénéficier d'une aide publique à l'assainissement.